

Session du 18 octobre 2010

AVIS

relatif à

L'AEROPORT DU GRAND OUEST A NOTRE-DAME-DES-LANDES

présenté par M. Christian DUBOT

au nom de la Commission n°4 "Transports, télécommunications, énergie"

Entendues les interventions de : Mme Odile MERIENNE (CFDT), Mme Francine DESNOS (CGT), M. Bernard VINSONNEAU (CFTC), M. Hervé DE PRINGY (CRCI), M. Jacques GUILLAUME (UNSA), M. Gildas TOUBLANC (environnement), M. Benoît CAILLIAU (MEDEF), M. Albert MAHE (SEM), M. Patrick HEBERT (FO), M. Claude COCHONNEAU (Chambres d'agriculture), M. Jean CLERC (CGC), M. Philippe AUDIC (personnalité qualifiée), M. Christophe VITAL (culture)

Entendue l'intervention de M. Jacques AUXIETTE, Président du Conseil régional des Pays de la Loire.

95 votants. Adopté par :

Pour : 87

Contre : 3

Abstentions : 5

Le CESE régional est amené à se prononcer sur la confirmation du soutien de la Région au projet d'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes. L'ensemble des procédures de consultation, d'enquête, puis de mise en concurrence, préalables à l'attribution de la concession, ont été menées à leur terme.

Ce rapport rappelle les conditions d'engagement de la collectivité dans le projet d'aéroport qui s'inscrit dans une stratégie globale d'aménagement du Grand Ouest. Ces conditions ont été débattues en juin 2008 et le CESE régional y a apporté son soutien. Le rapport amène également à s'intéresser aux conditions financières de l'opération. Cette dernière appelle une participation régionale de 40,4 M€ sur un budget total révisé à la baisse de 551,5 M€ ce qui représente un volume relativement limité au regard des capacités financières de la collectivité et de l'importance de l'investissement pour notre région. Cette opération présente un caractère favorable et avantageusement négocié pour les finances régionales. En effet :

- Le syndicat mixte dans lequel est impliquée la Région va emprunter les sommes nécessaires à la réalisation des investissements dont les contributeurs publics vont rembourser les annuités d'emprunt, sur une durée potentiellement longue (hypothèse de 15 à 20 ans). Cela constitue un gage de décaissement très progressif des crédits ;
- La participation régionale va être versée sous la forme d'une avance remboursable par le concessionnaire selon une clause de retour à meilleure fortune dont la mécanique, basée sur la différence entre l'Excédent brut d'exploitation (EBE) réalisé et l'excédent brut d'exploitation envisagé, est clairement explicitée dans le rapport. En outre, une fois que les versements auront atteint les montants de participation, une redevance de 5 % du chiffre d'affaires annuel de la concession sera reversée aux co-financeurs publics. Enfin, les terrains et bâtiments libérés du fait du transfert de l'aéroport seront cédés et le produit de la vente reversé à l'Etat et aux collectivités territoriales, au prorata de leur contribution.

La composition définitive du syndicat mixte, dont l'ouverture est d'ores et déjà prévue à l'ensemble des parties intéressées au projet, devra être précisée, comme son rôle, au-delà des premières indications contenues dans le rapport.

La réalisation de cet équipement structurant entraînera des effets très importants sur le développement et l'aménagement des communautés de communes situées dans la proximité de l'aéroport (arrivée de populations nouvelles, expression de nouveaux besoins de logement, de formation, de transports, etc.). Cette situation impose d'arrêter, dès à présent, un schéma d'aménagement et d'urbanisme global pour la mise en cohérence des politiques des différents acteurs publics sur ces territoires et la mobilisation des financements disponibles dans le cadre des contrats territoriaux de la Région et du Département.

Le rapport précise que l'aérodrome actuel de Nantes Atlantique sera fermé à la circulation aérienne publique. Le Président du Conseil régional indique qu'en l'absence de garanties absolues qu'Airbus n'ait pas besoin de cette piste, il importe de la conserver. Pour le CESE régional, il est essentiel, en effet, de ne prendre aucun risque de compromettre l'avenir industriel de la filière aéronautique dans notre région.

Par ailleurs, le CESE régional :

- Estime que si le projet d'aéroport du Grand Ouest ne nécessite pas, à lui seul, un nouvel ouvrage de franchissement de la Loire, l'amélioration du périphérique nantais et la mise en place de nouveaux franchissements urbains dans l'agglomération nantaise sont indispensables. L'accessibilité de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes depuis les départements voisins est un enjeu essentiel afin que ces territoires bénéficient pleinement de la qualité accrue de la desserte aérienne. Il conviendra donc d'engager au plus vite les études d'itinéraires afin d'assurer une desserte optimisée de cet aéroport ;
- Soutient la Région dans sa position de principe sur la nécessité d'une liaison en tram-train opérationnelle entre Nantes et l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes dès son ouverture en 2017 ;
- Réaffirme la nécessité de mener sans délai les études sur la liaison rapide ferroviaire Nantes-Rennes desservant l'aéroport ;
- Considère que le projet d'aéroport renforce l'intérêt du schéma ferroviaire proposé par le CESE régional.

Ces observations étant faites, le CESE régional émet un avis favorable sur le rapport présenté.